

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2022

Date de convocation	29 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	34 + 5 pouvoirs
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt deux, le 8 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.
Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.
Monsieur Dominique IGNASZAK est élu secrétaire de séance.

2022-10 Approbation du Compte Administratif 2021

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie

<p><u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p>Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p>Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p>Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p>Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p>Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><u>GrandSoissons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p>Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p>Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p>Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p>Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François</p>	<p>Suppléante LORIETTE Monique</p>

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Madame Jocelyne DOGNA donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER
Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Anne MARICOT
Monsieur Alain RACHESBOEUF donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Sébastien EUGENE, Nicolas FRICOTEAUX, Véronique LEBEAU, Fortunato BIANCHINI, Patricia GOETZ ; Jean François PAGNON, Christophe ANANNIE, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Hervé GIRARD, Annie TUJEK, Jean Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Mohamed REZZOUKI, Éric MANGIN, Dominique CANTOT, André BRANQUART, Benoit DAVIN ; Jocelyn DESSIGNY, Anne Benoîte VALIERGUE, Jean-Michel BERTONNET, Jean Marie GONDROY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Thérèse FERTON HERPE, Jérémy CHOULETTE, Jean VAN ISACKER, Maud CHANTRAINE LION, Willy HUYGHE, Marinella BRANQUART, Bruno MARCELLIN.

2022-10 Approbation du Compte Administratif 2021

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Syndicat Départemental étant assujéti à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes (HT).

La maquette du compte administratif 2021 est jointe en annexe 2.

Son analyse fait ressortir :

I - DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 37 221 204.80 € pour une réalisation de 35 935 457.70 €, soit un taux de réalisation total de 96.55%

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

➤ **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

(BP + DMs) : 28 267 770 € pour une réalisation de 27 037 885.59 €, soit un taux de réalisation de 95.65 %

Ce chapitre budgétaire intègre les charges des centres de traitement exploités par Valor'Aisne et les prestations de traitement confiées à des sociétés spécialisées., ainsi que le reversement des recettes perçues au titre de la reprise des matériaux et des soutiens CITEO (pour les collectivités adhérentes ayant opté pour la gestion mutualisée des contrats)

Par décision Modificative n°2, présentée et adoptée lors du Comité Syndical du 10 décembre 2021, Valor'Aisne a dû actualiser les crédits affectés aux prestations de traitement, et notamment suite à l'augmentation des déchets à traiter collectés dans les déchetteries : ces derniers ont progressé en 2021 de près de 32% et de 12% par rapport à l'année 2019.

Ainsi, au titre des dépenses mandatées au sein de ce chapitre budgétaire, on distingue

- **Siège** : (dont la maintenance informatique des sites) : 149 477.68 €
- **Communication (dont CODEC)** : 191 258.08 €
- **Le fonctionnement général des deux centres de tri** (hors externalisation des prestations) : 890 188.83 €
- **Quais de transfert gérés en régie hors charge de personnel** (VSG – Evolis – Faubourg de Leuilly) : 412 431.91 €
- **Plateforme de compostage** (Faubourg de Leuilly + Pommiers) : 460 387.23 €
- **Essigny** : 36 722.14 €
- **Prestations des traitements des déchets issus des déchetteries** : 5 327 523.86 €
- **Reversement des recettes liées à la valorisation des déchets issus de déchetteries ainsi que le reversement des produits issus des Eco-organismes** : 1 603 203.77 € (879 943.02 € en 2020) soit une revalorisation effective de 82% de ces recettes par rapport à 2020.
- **Prestations (enfouissement – transfert – externalisation des prestations de tri)** : 11 330 644.25 € décomposées tels que :
 - o *Traitement des OMr* : 8 717 411.64 € dont 3 038 365.58 € à l'Ecocentre (dont rattrapage de facturations impayées sur l'exercice 2020)
 - o *Traitement des recyclables (externalisation)* : 1 233 898.50 €
 - o *Transfert des OMr (Prestations privées)* : 1 003 542.02 €
 - o *Transfert des recyclables* : 375 792.09 €
- **Ecocentre (hors contrat Valnor)** : 343 482.23 € dont près de 50% représentent le reversement des produits perçus par Valor'Aisne sur la production d'électricité à Valnor et 30% le reversement d'une taxe de 1.50 € / tonne aux à répartir entre les communes de Grisolles, Epaux-Bézu et Bonnesvalyn

- **TGAP (uniquement sur la part de l'Eco Centre) :** Les crédits budgétaires inscrits au Budget 2021, uniquement pour l'Eco Centre, étaient de 2 270 438 € (inscription sur la base des tonnages 2020 x taux de TGAP 2021 (37 €)). Cependant, le versement, pour l'année 2021 s'est basé sur les tonnages effectivement constaté sur l'année 2020 x taux de TGAP 2020 (25 € / T), d'où une réalisation de ce poste à hauteur de 73.85 % ; soit 1 676 702.33 €. Le différentiel constaté permettra, sur l'année 2022, d'atténuer l'augmentation des contributions du coût à la tonne éliminée pour 2022 et donc appliquer, au titre de la contribution 2022, un coût inférieur au coût de revient.
- **Reversement des recettes liées à la valorisation des déchets issus de la collecte en porte à porte pour les adhérents en contrat CITEO mutualisé (monoflux) :** 1 406 259.36 € en 2021 (880 161.81 € en 2020) *soit une revalorisation effective de 65% de ces recettes par rapport à 2020.*
- **Reversement des recettes liées au versement de soutien CITEO pour les adhérents ayant intégré le contrat mutualisé** 3 209 603.92 €

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel**

(BP + DMs) : 5 725 442 € pour une réalisation de 5 719 182.26 €, soit un taux de réalisation de 99.90 %

L'effectif pourvu du syndicat au 31 décembre 2021 était de 128 agents permanents (*vs 135.5 au 31 décembre 2020*) dont la répartition est la suivante :

- Agents titulaires ou stagiaires : **108** (*108 en 2020*)
- Emplois de droit privé : **1** (*1 en 2020*)
- Non titulaires permanents : **19 dont 1 apprenti** (*26.5 en 2020*)

➤ **Chapitre 65 : Charges de gestion courante :** (indemnités des élus)

(BP + DMs) : 43 337 € pour une réalisation de 40 754.55 €, soit un taux de réalisation de 94 %

➤ **Chapitre 66 : Charges financières :**

(BP + DMs) : 454 000 € pour une réalisation de 407 071.24 €, soit un taux de réalisation de 90 %

Le montant des remboursements des intérêts des emprunts s'élève à 407 071.24 €. Cette dépense est prise en charge à hauteur de 202 990.76€ par le Conseil Départemental pour le remboursement de 80% des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

La prévision pour le recours à une avance de trésorerie n'a pas été utilisée et ne sera plus inscrite à compter du Budget Primitif 2022.

➤ **Chapitre 042 : Dotations aux amortissements :**

(BP + DMs) : 2 526 111.67 € pour une réalisation de 2 526 107.56 €, soit un taux de réalisation de 99.99%

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :**

(BP + DMs) : 600 € pour une réalisation de 512.51 €, soit un taux de réalisation de 85 %

↳ Cette dépense correspond à des régularisations d'émission de titres antérieurs (Titres en trop perçus)

➤ **Chapitre 68 : Provisions :**

(BP + DMs) : 203 944 € pour une réalisation de 203 943.99€, soit un taux de réalisation de 100 %

↳ La provision post exploitation à l'article 6875 d'un montant de 203 943.99 € est calculée selon les tonnages traités, pour partie, sur l'Ecocentre la Tuilerie en 2021 sur la base de 3,50 € par tonne enfouie.

II – RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 37 221 204.80 € pour une réalisation de 38 601 215.26 € (en intégrant le compte 002), soit un taux de réalisation total de 104 %

Réparties selon les chapitres suivants :

➤ **Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 4 176 627.13 €**

↪ Cette recette a été réévaluée par Décision Modificative n°2 votée le 10 décembre 2021 suite à la suppression de l'enveloppe allouée au compte 1068.

➤ **Chapitre 013 : Atténuations de charges :**

(BP + DMs) : 203 849 € pour une réalisation de 244 210.02 €, soit un taux de réalisation de près de 120 %



Cette recette correspondant au remboursement d'arrêts maladie, accidents de travail, congés de maternité et de paternité, heures syndicales.

➤ **Chapitre 70 : Produits des services :**

(BP + DMs) : 6 955 171 € pour une réalisation de 8 300 198.16 € soit un taux de réalisation de près de 120 %



Les recettes issues de ce chapitre budgétaire proviennent :

- **Des ventes de matériaux issus des déchèteries pour un montant de 1 346 771.12 €**
Ces montants sont reversés aux collectivités.
- **Des soutiens financiers (ECOMOBILIER- D3E – DDS – DEA) pour un montant de 650 350.96 € reversés aux collectivités**
- **De la vente de bois à SAÏCA : 47 003.50 €**

- **Les soutiens et des ventes de matériaux pour les collectivités ayant conclu le contrat avec CITEO pour un montant total de 4 621 830.27 €** Ces montants sont reversés aux collectivités.
 - 3 209 599.09 € pour les soutiens CITEO
 - 1 412 231.18 € pour les ventes de matériaux issus de la collecte en Porte à Porte

- **Pour L'ECOCENTRE : Recettes de production d'énergie** : 369 982.79 € (dont 50% reversés à la société Valnor) ainsi que 386 981.89 € de refacturation de TGAP à la société susvisée (TGAP applicable sur les matériaux de recouvrement)

- **Gros de Magasin sur les deux centres de tri** : 404 705.05 €

- **Remboursement de la TICFE sur les sites** : 78 569 €

- **Recettes liées aux déchets verts (facturation aux professionnels, vente de compost etc.)** : 38 609.94 €

- **Autres recettes : (apports des déchets du Conseil Départemental...)** : 24 154.92 €

- **Des prestations effectuées pour des collectivités adhérentes** : convention de gestion partagée du site de Laon (faubourg de Leuilly), refacturation location contenants de déchetteries pour un montant total de 331 238.72 €

- **Chapitre 74 : Dotations et participations :**

(BP + DMs) : 25 369 261 € pour une réalisation de 25 312 418.09 € soit un taux de réalisation de près de plus de 99%
 - La participation du Conseil Départemental au remboursement des intérêts d'emprunts pour l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins pour 202 990.76 € ;
 - Les contributions des membres pour un montant total de 25 109 427.33 € ;

➤ **Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante :**

(BP + DMs) : 56 800 € pour une réalisation de 67 801.17 € soit un taux de réalisation de près de 119 %

- Ce produit correspondant à la participation des agents sur les chèques déjeuners. Les agents qui le souhaitent bénéficient d'un chèque déjeuner par jour travaillé d'une valeur de 7,50 €. La collectivité participe à hauteur de 4,50 € par chèque déjeuner. Au 31 décembre 2021, 120 agents en bénéficiaient.

➤ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

(BP + DMs) : 4 166.67 € pour une réalisation de 44 631.87 €

Ce montant correspond pour l'essentiel à des remboursements de sinistres (recettes imprévisibles), reversement du supplément familial mais aussi de la cession d'un bien mobilier (presse à balles)

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert**

(BP + DMs) : 455 330 € pour une réalisation de 455 328.82 €, soit un taux de réalisation de près de 100%

Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

Résultat de fonctionnement

Le résultat d'exécution de fonctionnement 2021 est de **- 1 510 869.57 €**

Reprise du résultat de fonctionnement antérieur : **4 176 627.13 €**

Soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021 de 2 665 757.56 €

qui sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement recettes du Budget Primitif 2022

III – DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

**Les dépenses d'investissement : BP + DMS : 10 074 498 € pour une réalisation de 7 237 801.46 €
 soit un taux de réalisation total de près de 72%**

Lors du vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement ont été votées par opération :

- Opération non affectée
- Écocentre la Tuilerie
- Aménagement de sites
- Etudes de prétraitement
- Aménagement process
- Siège
- Plateforme de compostage Fontaine-lès-Vervins

Ce qui permet, en plus de la souplesse budgétaire du vote des crédits par opération, une meilleure lisibilité et une identification plus facile des prévisions et des réalisations.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- **Opération non affectée**, pour un montant de 2 199 309.45 € comprenant :

L'amortissement des subventions d'investissements sur les biens amortis : 455 328.82€.

Le remboursement de l'amortissement des emprunts : 1 743 980.63 € :

Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496.784,50 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Écocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins,

- **Écocentre la Tuilerie** : pour un montant de **1 413 916.53 €** correspondant aux travaux sur alvéoles, ainsi qu'à des travaux de réseaux.

Suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de 31 494 984.48 €

Années	Total	CP 2005 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2036
Autorisation de programme (*)	24 235 503.00 €	21 339 791.95 €	1 653 172.00 €	1 242 539.05 €	- €	- €	- €	- €
Réalisé	22 753 708.48 €	21 339 791.95 €	1 413 916.53 €					
Modifications	7 259 481.48 €		- 239 255.47 €	- 611 088.05 €	188 538.00 €	1 914 168.00 €	59 780.00 €	5 947 339.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	31 494 984.48 €	21 339 791.95 €	1 413 916.53 €	631 451.00 €	188 538.00 €	1 914 168.00 €	59 780.00 €	5 947 339.00 €

(*) avec modification par délibérations

- **Aménagements de sites** pour un montant réalisé de **423 146.88 €** correspondant à des interventions sur les convoyeurs de chaînes de tri, des travaux de bâtiments, de mise en sécurité, l'achat de bennes ampliroll, voitures...les restes à réaliser d'un montant de **32 657 €** permettront de régler les dépenses engagées dont les factures n'étaient pas réceptionnées le 31 décembre 2021. Cette opération « généraliste » a vocation à être clôturée au cours de l'exercice 2022.
- **Plateforme de compostage Fontaine les Vervins : 3500 €** pour la réalisation de la clôture.
- **Aménagement process – Extension des consignes de tri** pour un montant réalisé, en 2021, de **3 197 928.60 €** correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et également la réalisation des travaux, pour partie sur le centre de tri d'Urvillers. L'achèvement des travaux sur Urvillers et la réalisation des travaux sur le site de Villeneuve-Saint-Germain sont programmés sur l'exercice 2022 conformément à l'Autorisation de Programme ci-dessous d'un montant total de **5 823 384.60 €**

Années	TOTAL	CP 2019	CP 2020	CP2021	CP 2022
Autorisation de programme (*)	5 423 385.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	5 396 640.00 €	
Réalisé	3 224 673.60 €	22 595.00 €	4 150.00 €	3 197 928.60 €	
Modifications	399 999.60 €	0.00 €	0.00 €	-2 198 711.40 €	2 598 711.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	5 823 384.60 €	22 595.00 €	4 150.00 €	3 197 928.60 €	2 598 711.00 €

(*) avec modification par délibérations

IV – RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement : BP + DMS : 10 601 011 € pour une réalisation de 7 868 412.92 € (en prenant en considération el compte 001) soit un taux de réalisation total de près de 74%

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- La reprise du résultat antérieur au compte 001 pour un montant de **1 650 114.37 €**
- Le remboursement du capital des emprunts par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de **496 784,50 € ;**
- Le versement de subventions du Département pour un montant de **1 300 225.33 €**
- Les dotations aux amortissements pour un montant **de 2 526 107.56 €**
- La contractualisation d'un emprunt affecté aux travaux des 2 centres de tri : **1 495 000 €**
- Les subventions affectées aux travaux des 2 centres de tri : **400 000 € (+ 1 603 261.65 € inscrits en Reste à Réaliser)**
- La régularisation d'une inscription à l'actif de la collectivité : **181.16 €.**

Résultat de la section d'investissement :

Le résultat d'investissement s'élève à : 2 280 725.83 € hors restes à réaliser ou 3 851 330.48 € en prenant en compte les restes à réaliser.

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	32 657.00 €	603 261.65 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2021 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat antérieur	4 176 627.13 €	1 650 114.37 €	5 826 741.50 €
Recettes	34 424 588.13 €	6 218 298.55 €	40 642 886.68 €
Dépenses	35 935 457.70 €	7 237 801.46 €	43 173 259.16 €
Résultat cumulé	2 665 757.56 €	630 611.46 €	3 296 369.02 €

Présentation synthétique de la Capacité d'Autofinancement 2021 et de l'utilisation du fond de roulement :

	CA 2021
Ventes de produits fabriqués, prestations de services (chap 70)	8 300 198.16 €
Dotations et participations (chap 74)	25 312 418.09 €
Autres charges de gestion courante (chap 75)	67 801.17 €
Atténuation de charges (chap 013)	244 210.62 €
Produits exceptionnels (chap 77) hors 775	40 465.20 €
Produits de cessions (art 775)	4 166.67 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	33 969 259.91 €
Charges à caractère général (chap 011)	27 037 885.59 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 719 182.26 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	40 754.55 €
Intérêts de la dette (art 66111)	407 071.24 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	512.51 €
Provisions (chap 68)	203 943.99 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 409 350.14 €
Épargne de gestion	962 814.34 €
Intérêts de la dette	407 071.24 €
Capacité d'Autofinancement Brute	555 743.10 €
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 743 980.63 €
Capacité d'Autofinancement Nette	-1 188 237.53 €
Fonds de roulement en début d'exercice	5 826 741.50 €
Résultat de l'exercice	-2 530 372.48 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 296 369.02 €
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	14 581 100.36 €
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	14 332 119.73 €

Considérant qu'il convient de désigner un Président de séance lors de l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur le Président, dans la mesure où celui-ci ne peut prendre part au vote,

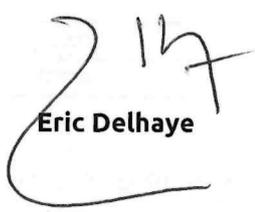
Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**,

- **Désigne** Monsieur Stéphane Linier, Président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2021 présenté par Monsieur Éric Delhaye, le Président en exercice ;
- **Approuve** le compte administratif 2021, en l'absence de Monsieur le Président qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;
- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2022 aux comptes 001 et 002.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 12 avril 2022

Le Président



Eric Delhaye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2022

Date de convocation	29 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 5 pouvoirs
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt deux, le 8 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Dominique IGNASZAK est élu secrétaire de séance.

2022-11 Approbation du Compte de Gestion 2021

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>

<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRIY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSissoons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Madame Jocelyne DOGNA donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER
Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Anne MARICOT
Monsieur Alain RACHESBOEUF donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Sébastien EUGENE, Nicolas FRICOTEAUX, Véronique LEBEAU, Fortunato BIANCHINI, Patricia GOETZ ; Jean François PAGNON, Christophe ANANNIE, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Hervé GIRARD, Annie TUJEK, Jean Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Mohamed REZZOUKI, Éric MANGIN, Dominique CANTOT, André BRANQUART, Benoit DAVIN ; Jocelyn DESSIGNY, Anne Benoite VALIERGUE, Jean-Michel BERTONNET, Jean Marie GONDRIY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Thérèse FERTON HERPE, Jérémy CHOULETTE, Jean VAN ISACKER, Maud CHANTRAINE LION, Willy HUYGHE, Marinella BRANQUART, Bruno MARCELLIN.

2022-11 Approbation du Compte de Gestion 2021

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 de Valor'Aisne, annexé à la présente délibération, est dressé par Madame la Payeuse Départementale ; il est en tout point concordant avec les résultats du Compte Administratif 2021 de la collectivité.

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, il est donc proposé d'approuver la délibération suivante :

Après s'être assuré que Madame la Payeuse Départementale ait repris dans leurs écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

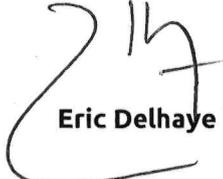
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Payeuse Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 12 avril 2022

Le Président



Eric Delhaye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2022

Date de convocation	29 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 5 pouvoirs
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt deux, le 8 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.
Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.
Monsieur Dominique IGNASZAK est élu secrétaire de séance.

2022-12 Approbation du Budget Primitif 2022

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie

<p><u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian</p>	<p>Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory</p>
<p><u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel</p>	<p>Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,</p>
<p><u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno</p>	<p>Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc</p>
<p><u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien</p>	<p>Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian</p>
<p><u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc</p>	<p>Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie</p>
<p><u>GrandSoissons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse</p>	<p>Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain</p>
<p><u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean</p>	<p>Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne</p>
<p><u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian</p>	<p>Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte</p>
<p><u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël</p>	<p>Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc</p>
<p><u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François</p>	<p>Suppléante LORIETTE Monique</p>

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Madame Jocelyne DOGNA donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER
Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Anne MARICOT
Monsieur Alain RACHESBOEUF donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Sébastien EUGENE, Nicolas FRICOTEAUX, Véronique LEBEAU, Fortunato BIANCHINI, Patricia GOETZ ; Jean François PAGNON, Christophe ANANNIE, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Hervé GIRARD, Annie TUJEK, Jean Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Mohamed REZZOUKI, Éric MANGIN, Dominique CANTOT, André BRANQUART, Benoit DAVIN ; Jocelyn DESSIGNY, Anne Benoîte VALIERGUE, Jean-Michel BERTONNET, Jean Marie GONDROY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Thérèse FERTON HERPE, Jérémy CHOULETTE, Jean VAN ISACKER, Maud CHANTRAINE LION, Willy HUYGHE, Marinella BRANQUART, Bruno MARCELLIN.

2022-12 Approbation du Budget Primitif 2022

Dans un contexte économique-politique et réglementaire particulièrement contraint, Valor'Aisne applique une politique de gestion rigoureuse.

Le syndicat investit pour l'avenir, au service d'une filière déchets exemplaire à l'échelle départementale, tout en se souciant de l'impact financier et de la portée des augmentations des coûts que ces derniers peuvent avoir sur l'évolution des contributions, composantes majeures des financements du syndicat, appelées auprès des adhérents.

C'est dans cet esprit qu'a été construit le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre à **43 776 128 € en section de fonctionnement et présente un suréquilibre de la section d'investissement de 369 068,46€**

Pour rappel, Valor'Aisne est assujetti à la TVA, le budget est donc présenté en montant budgétaire hors taxes.

Ce budget est établi sur la base de l'évaluation prévisionnelle :

- Des dépenses de prestations de traitement des déchets collectés en porte à porte ainsi que du transfert ;
- Des dépenses liées aux équipements exploités directement avec le personnel de Valor'Aisne (centres de tri, transfert et station de compostage du Faubourg de Leuilly)
- Des dépenses liées à l'externalisation de certaines prestations de transfert et de traitement (pour partie au tri et notamment pendant la phase des travaux du centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain, du délestage possible au titre de conventions d'entente et de marchés publics, de prestations privées sur la plateforme de compostage de Pommiers)
- Des dépenses et recettes liées à l'exploitation de l'Ecocentre la Tuilerie.
- Des dépenses et recettes liées au traitement des flux de déchèteries : Prestations traitement, revente des matériaux, filières REP et filières volontaires...
- Des recettes de ventes et de soutiens des matériaux (papiers graphiques et emballages) pour les 9 collectivités qui ont transféré la gestion de leur contrat CITEO à Valor'Aisne (La CARCT et la CCRV à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Des investissements nécessaires à l'exercice des compétences exercées par le syndicat.

Le Budget Primitif 2022 intègre également la reprise des résultats de l'exercice 2021 ainsi que les Restes à Réaliser constatés au Compte Administratif 2021.

Les caractéristiques majeures du budget 2022 sont :

- Une quasi stabilité de l'évolution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) traitées par le Syndicat en 2021, au regard de l'année 2020, et qui servira de base pour le calcul des contributions 2022.
- En revanche une forte progression des déchets collectés en déchetterie (et en porte à porte pour les déchets verts et encombrants) en 2021 au regard de l'année 2020 (de plus de 30%) qui a donc, outre la valorisation des coûts de traitement, un impact important sur les contributions 2022.
- Une hausse structurelle de la T.G.A.P. applicable sur les OMr et les encombrants traités.

La TGAP applicable à la valorisation énergétique évolue de 8 à 11 € H.T / Tonne en 2022 ; quant à l'enfouissement la T.G.A.P progresse de 30 € H.T / Tonne à 40 € H.T / Tonne en 2022.

Au regard du volume d'OMr traité en 2021, le montant de la TGAP 2022 s'élève au total, pour le syndicat, à 3 434 968 € alors qu'il aurait été de 4 775 586 € si toutes les tonnes avaient été enfouies, soit une « optimisation » de 1 340 618 €

I - DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- **Les charges à caractère général (011) pour 32 823 400 € (75% de la section de fonctionnement)**

Ce chapitre budgétaire est revalorisé de près de 16% par rapport au Budget Primitif 2022 dû principalement au reversement des produits de revalorisation matières reversés aux collectivités adhérentes avec intégration de la gestion mutualisée des contrats CITEO de la CARCT et de la CCRV (+ 3 403 927 €) au compte 6288 et constituent donc une dépense pour Valor'Aisne SANS EFFET sur le calcul de la contribution puisque cette dépense trouve sa contrepartie en section de fonctionnement recettes (7088)

Le montant des reversements affecté au compte 6288 pour un montant total de **9 128 827 €** se répartit ainsi :

- Soutien CITEO : 3 790 054 €
- Valorisation matière en Porte à porte : 3 247 490 €
- Indemnités Kilométriques (verre) : 73 108 €
- Reversement des soutiens REP : 655 606 €
- Reversement de ventes de matériaux des déchetteries : 1 362 569 €

Hors intégration de ce poste de dépenses, l'augmentation du chapitre budgétaire 011 serait de 5.12% au regard du Budget 2021 liée principalement à la revalorisation de la TGAP mais également à la forte revalorisation des coûts de l'énergie et du carburant.

Ainsi, le poste électricité (60612) progresse de 259 380 € à 468 880 € (+81%) conséquence de la valorisation importante des coûts de l'énergie*

Le poste « carburant » (60622), quant à lui, évolue de 19.88% : progressant ainsi de 176 000 € à 211 000 €*.

(*) Compte tenu de la récente actualité et de la flambée des prix, une décision modificative pourrait intervenir au cours de l'année 2022 en prélevant sur le chapitre budgétaire 022 « Dépenses imprévues » les crédits nécessaires.

Les postes de dépenses les plus importants au sein de ce chapitre budgétaire figurent au compte 611 qui représente 55% du volume de ce chapitre (ou même 77% si on exclut le reversement de produits aux collectivités définis ci-dessus).

Son montant est de 18 158 083 € pour l'année 2022 et permet la liquidation des contrats de prestations de service qui concernent, pour l'essentiel, les prestations de traitement et de transfert des déchets dont la répartition est la suivante :

- O.M.R (enfouissement et valorisation énergétique des flux collectés en porte à porte : **9 057 753 €**) dont 1 096 956 € de TGAP versés directement par les prestataires privés (pour les OMr) - **(A)**
 - Transfert des O.M.R et recyclables collectés en porte à porte à porte ainsi que le transfert de recyclables pendant la fermeture des centres de tri de Valor'Aisne **1 518 530 €** (1 143 690 € + 374 840 €) - **(B)**
 - Les prestations flux de déchèteries : **6 287 745 €** - **(C)**
 - Le tri des recyclables sur des centres extérieurs pendant la période de travaux du centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain pour l'extension des consignes de tri ainsi que pour effectuer du délestage occasionnel : **494 500 €**
- Le traitement des OMR d'un montant de **9 057 753 €** prend en compte **(A)** :
 - ✓ L'exploitation de l'Ecocentre La Tuilerie pour un coût estimé à 50.55 € H.T / Tonne (marché forfaitaire dont le prix est décomposé au vu de la quantité estimée à traiter) La prise en charge de 6 000 Tonnes pendant la période de travaux d'ECOVALOR par l'ECOCENTRE « réduit » donc à court terme le coût unitaire de traitement mais il convient d'ajouter une TGAP à 40.00 € H.T/ Tonne.

Le coût pour l'année 2022, hors TGAP est estimé à 2 954 508 € (la TGAP représente 2 338 013 € mais ne figure pas sur ce compte budgétaire)

- ✓ Les marchés de traitement par enfouissement pour une partie du secteur Nord Est en apport direct pour un coût de 78.50 € HT / Tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 40.00 € HT / Tonne. Le montant total (coût de traitement + TGAP) pour 2022 est estimé à 462 693 €
- ✓ Les marchés de traitement par enfouissement et en unité de valorisation énergétique pour une partie du secteur Nord Est pour un coût moyen de 68.03 € H.T / Tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. moyenne de 33.76 € H.T / Tonne (Unité de Valorisation Énergétique à 11 € H.T / Tonne et enfouissement à 40 € H.T / Tonne). Le montant total (coût de traitement + TGAP) pour 2022 est estimé 1 418 672 €
- ✓ Les marchés de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique Nord-Ouest du département pour un coût de 68.84 € H.T / Tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 11 € H.T / Tonne. Le montant total (coût de traitement + TGAP) pour 2022 est estimé à 2 203 185 €
- ✓ Le marché de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique du Sud du département pour un coût de 93.43 € H.T / Tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 11 € HT / Tonne. Le montant total (coût de traitement + TGAP) pour 2022 est estimé à 1 582 375 €
- ✓ Marge sécurité (aléas ...) 3.8% du coût des prestations : 436 320 €
- Les dépenses de fonctionnement générées au sein de ce chapitre par l'ECO CENTRE (hors marché Valnor) : 3 285 580 € qui prend en compte :
 - La TGAP à reverser : 2 902 711 € au titre de l'Eco Centre pour les OMr et les encombrants de déchetteries.
 - Les reversement d'indemnités aux communes de Grisolles, Epaux- Bézu et Bonnesvalyn : 100 032 €
 - Versement à la société Valnor de 50% du produit énergétique : 187 302 €
 - Divers frais de fonctionnement (études, honoraires BURGEAP, gyrobroyage) : 95 535 €

- Les dépenses sur le site d'Essigny : **57 392 €** :

- Les dépenses de prestations de transfert intègrent (B) :

Pour les dépenses externalisées du transfert des déchets ménagers résiduels OMR : 1 143 690 €

- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers l'Ecocentre pour 223 568 € ;
- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins ainsi que le transport vers les exutoires de Flavigny-Le-Grand, Moulin sous Trouvent, Ecovalor : 253 117 €
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Urvillers vers les usines de valorisation de Maubeuge et Valenciennes 612 545 €.
- ✓ Marché de transport pour prestations de secours (Marché 21-18) : 54 460 €

Pour le transfert des recyclables : 374 840 €

- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-Lès-Vervins et le transport vers le centre de tri d'Urvillers : 139 448 € ;
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers le centre de tri d'Urvillers : 33 872 € ;
- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Grisolles et le transport vers le centre de tri d'Urvillers : 107 003 € ;
- ✓ Transfert des recyclables pendant la fermeture du centre de tri de VSG et en cas de délestage sur d'autres exutoires pour les travaux d'extension des consignes de tri : 80 500 €
- ✓ Provision pour aléas : 14 017 €

Pour mémoire, les dépenses de transfert de Laon (faubourg de Leuilly) et Villeneuve Saint Germain relèvent d'autres postes de dépenses du chapitre budgétaire 011 car ces prestations sont effectuées en régie.

- Les dépenses de prestations déchèteries d'un montant de **6 287 745 € (C)** prennent en compte :
 - ✓ Le traitement des encombrants pour 4 215 157 €
 - ✓ Le traitement des déchets verts pour 699 225 €
 - ✓ Le traitement des gravats pour 83 876 €
 - ✓ Le traitement du bois pour 478 169€
 - ✓ La mise en balles des cartons et papiers cartons pour 92 157 €

- ✓ Les bennes aux communes + prestations refacturées aux collectivités pour 268 364 €
- ✓ Le traitement des DDS hors filière pour 217 891 €
- ✓ Les pneus hors filière pour : 10 830 €
- ✓ L'amiante pour : 3 738 €
- ✓ Les plastiques durs pour : 5 976€
- ✓ Les DIB pour : 21 244 €
- ✓ Le plâtre pour : 75 800 €
- ✓ Les extincteurs pour : 1 964 €
- ✓ Films plastiques : 691 €
- ✓ Transport + contenants DDS : 98 433 €
- ✓ Souches : 13 137 €
- ✓ Huiles de vidanges contenants et transport : 1 093€

- Les autres dépenses du chapitre 011

- ✓ Le fonctionnement des sites de production pour : **2 121 755 €**

Dont :

- 1 226 885 € pour les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain couvrant les dépenses d'eau, électricité, maintenance, réparations, carburant...
- 450 976 € pour les centres de transfert de Laon (faubourg de Leuilly), Evolis, Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain.
- 443 894 € pour le traitement des flux de déchèteries : déchets verts traités sur les stations de compostage de Laon (faubourg de Leuilly) et Pommiers ainsi que sur la plateforme de Fontaine.
- ✓ **871 338 €** de frais généraux : fonctionnement du siège administratif, communication et CODEC dont les actions sont subventionnées par l'ADEME.
- **Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de 6 065 322 € (14% de la section de fonctionnement).**

Le poste budgétaire relatif aux dépenses de personnel a été revalorisé de près de 6 % (+ 339 880 €) :

- Pour mobiliser des crédits sur les centres de tri correspondant à la mise en place d'une équipe sur des samedis de l'année 2022 (9 642 heures correspondant à 6 ETP sur une année) représentant un coût chargé à 192 000 €
- Pour financer l'avancement de la carrière des agents +revalorisation du nouvel indice plancher pour les contractuels : + 116 500 €
- Faire face à la revalorisation de charges : + 31 380 €

➤ **L'inscription de crédits de 1 483 107 € pour dépenses imprévues (chapitre 022)** représentant 3.60 % des écritures réelles de cette section de fonctionnement. Cette inscription peut s'avérer utile compte tenu de l'évolution des coûts actuels (énergie). De plus, si cette enveloppe n'est pas mobilisée en 2022, elle permettra d'atténuer l'effort de financement (qui pèsera sur les contributions) pour les années à venir

➤ **Le chapitre 65 portant sur les charges de gestion courante : 44 547 €**

Ce poste de dépenses recense les inscriptions budgétaires affectées au paiement des indemnités des élus.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 507 278 € intègrent les emprunts contractés par Valor'Aisne**

Le total des intérêts d'emprunts s'élève pour l'année 2022 à 381 078 €.

Pour mémoire, le montant des annuités remboursées à hauteur de 80% par le Conseil Départemental de l'Aisne s'élève à 180 196 € en fonctionnement et à 496.784 € en investissement pour l'année 2022.

Le chapitre budgétaire intègre également les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) pour un montant de 126 200 €.

Jamais mis en place à Valor'Aisne, les ICNE n'en demeurent pas moins obligatoires pour les collectivités territoriales dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants et correspondent à des charges ou des recettes qui restent à payer ou à percevoir lors d'exercices ultérieurs. ; ils influent sur les résultats d'un exercice, car, courus, bien que non échus, ils seront à encaisser ou à décaisser lors des exercices à venir.

➤ **Charges exceptionnelles (Chapitre 67) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 1 000 € pour mandater d'éventuels Titres émis sur des exercices antérieurs faisant l'objet de régularisation.**

➤ **Les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 2 566 960 €**

- **Les dotations aux provisions : 284 494 €**
 - Pour le suivi de la post-exploitation de l'Eco Centre La Tuilerie

II – RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées par :

- **Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté (6% de la section de fonctionnement) :**
2 665 757,56 €

L'excédent net antérieur reporté pour **2 665 757,56€** constaté au Compte Administratif 2021

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges (<1% de la section de fonctionnement) :**
168 999,44 €

Ces recettes concernent le remboursement des charges de personnel intégrant le remboursement des maladies, accidents de travail, congés maternité...

- **Chapitre 70 – Produits de services (24% de la section de fonctionnement) :** **10 604 259 €**

Les recettes de ce chapitre ont été pour partie constatées en section de fonctionnement – dépenses puisque, pour l'essentiel, elles concernent les recettes de soutien et de valorisation matières reversées aux collectivités adhérentes à Valor'Aisne :

- Le montant des reversements pour un montant total de **9 128 827 €** se répartit ainsi :
 - Soutien CITEO : 3 790 054 €
 - Valorisation matière en Porte à porte : 3 247 490 €
 - Indemnités Kilométriques (verre) : 73 108 €
 - Reversement des soutiens REP : 655 606 €
 - Reversement de ventes de matériaux des déchetteries : 1 362 569 €
- Recettes propres à Valor'Aisne : **1 475 432 €**
 - GDM : 233 321 €
 - Saïca : 54 187 €
 - Eco Centre (Revente d'électricité + matériaux de recouvrement) : 656 034 €

- Refacturations des prestations aux collectivités adhérentes (hors contribution) comprenant les bennes aux communes, transport + contenants DDS + impression mutualisée de la communication ECT ... : 531 890 €

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations (68 % de la section de fonctionnement) :**
29 800 981 €

Ce chapitre recense les recettes suivantes :

- Le remboursement du Conseil Départemental sur les intérêts d'emprunt : 202.990 € (*acquisition du terrain et travaux de l'EcoCentre la Tuilerie, travaux du centre de transfert de Fontaine-Les-Vervins*) pour un montant de 180 196 €
- Les subventions CODEC à percevoir des années antérieures (180 000 €) + concernant le financement par l'ADEME d'une étude sur le tri à la source des biodéchets : 70 000 €, soit au total 250 000 € inscrits
- La contribution des adhérents qui représente la principale recette du Syndicat : **29 370 785 €**, qui se décompose ainsi :
 - La contribution des collectivités sur le porte à porte : 22 659 566 € (+12% / 2021)
 - La contribution des collectivités sur les prestations déchèteries : 6 711 219 € (+42% / 2021)

La **contribution** des membres se décompose ainsi (avec TVA différenciée) :

• **Pour le porte à porte**

	Contribution par habitant				contribution à la tonne Elimination omr et refus de tri
	investissement et coût administratif	tri	transfert		
			selectif	omr	
Montant H.T	8.32 €	9.21 €	1.78 €	2.22 €	94.85 €
Global H.T 2022	21.53 €				94.85 €
Taux de TVA	10.00%	5.50%	5.50%	10.00%	10.00%
Global TTC 2022	9.15 €	9.72 €	1.88 €	2.44 €	104.34 €
	23.19 €				

Le prix catalogue appliqué aux tonnages de l'année n-1 (sur la base des prix de revient)

Flux dépenses		Prix catalogue 2021 HT/T	€	Prix catalogue 2022 € HT/T	Taux TVA
Déchets verts		22.50 €		29.15 €	5.5 %
Gravats Valo		0.50 €		0.25 €	5.5 %
Gravats non Valo		6.00 €		6.18 €	10 %
Encombrants		97.00 €		109.86 €	10 %
Bois		35.00 €		37.00 €	10 %
Souches		45.00 €		52.00 €	5.5 %
DDS hors filière	<i>Bases</i>	502.00 €		490.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Peintures</i>	335.00 €		320.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Solvants</i>	310.00 €		320.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Aérosols</i>	1 150.00 €		1 070.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>EVS</i>	360.00 €		350.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Produits non identifiés</i>	905.00 €		805.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Produits Phytosanitaires</i>	1 328.00 €		1 220.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Acides</i>	805.00 €		795.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Filtres à huile</i>	313.00 €		320.00 €	10 %
DDS hors filière	<i>Combustibles</i>	1 322.00 €		1 295.00 €	10 %
Huiles alimentaires		- €		- €	/
Pneus hors filière		85.00 €		150.00 €	10 %
Amiante		90.00 €		96.00 €	10 %
Polystyrène		- €		- €	/
Films plastiques		40.00 €		41.00 €	5.5 %
Plastiques en mélange		- €		- €	/
Bouteilles de Gaz		- €		- €	/
Plastiques durs		75.00 €		65.00 €	5.5 %
DIB		65.00 €		67.00 €	5.5 %
Plâtre		63.00 €		75.00 €	5.5 %
Extincteurs		5.95 €		5.95 €	10 %

Flux Filières volontaires

Huiles de vidange	0.00 €	0.00 €	5.5 %
-------------------	--------	--------	-------

Flux recettes

Ferrailles	100.00 €	160.00 €	NC
Cartons	0.00 €	50.00 €	NC
Batteries	380.00 €	500.00€	NC

Autres dépenses

Prestations mise en balles des cartons et papiers cartons	35.00 €	35.00 €	5.5 %
---	---------	---------	-------

Refacturation des pénalités et non conformités	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de la dépense	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de la dépense	Selon le cas
--	--	--	--------------

III – DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2022 s'élèvent à 6 780 248 € dont 32 657 € au titre des restes à réaliser.

Les dépenses d'investissement sont soumises au vote par opération :

- Opération non affectée
- Écocentre la Tuilerie (Opération 12)
- Aménagement de sites (Opération 15) au titre des restes à réaliser
- Aménagement process – ECT (opération 29)
- Exploitation des sites (Opération 30)
- Administration générale (opération 31)

Ce qui permet, en plus de la souplesse budgétaire du vote des crédits par opération, une meilleure lisibilité et une identification plus facile des prévisions et des réalisations.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- **Opération non affectée**, pour un montant de **2 326 939 €** comprenant :

L'amortissement des subventions d'investissements sur les biens amortis : 479 331 €.

Le remboursement du capital annuel des emprunts : 1 847 608 € :

Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496 785 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins,

- **Ecocentre la Tuilerie (opération 12)** : pour un montant de **631 451 €** correspondant au financement, pour partie, des dépenses de GER prévues au contrat avec la société Valnor ainsi qu'à des études + travaux de réseaux.

Ci-dessous, le suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de **31 494 984,48 €** dont la modification a été adoptée lors du comité syndical du 11 mars 2022.

Années	Total	CP 2005 à 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2036
Autorisation de programme (*)	24 235 503.00 €	21 339 791.95 €	1 653 172.00 €	1 242 539.05 €	- €	- €	- €	- €
Réalisé	22 753 708.48 €	21 339 791.95 €	1 413 916.53 €					
Modifications	7 259 481.48 €		- 239 255.47 €	- 611 088.05 €	188 538.00 €	1 914 168.00 €	59 780.00 €	5 947 339.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	31 494 984.48 €	21 339 791.95 €	1 413 916.53 €	631 451.00 €	188 538.00 €	1 914 168.00 €	59 780.00 €	5 947 339.00 €

(*) avec modification par délibérations

- **Aménagements de sites (opération 15)** pour un montant de **32 657 €** correspondant aux restes à réaliser.
- **Aménagement process – Extension des consignes de tri (opération 29)** pour un montant de **2 598 711 €** correspondant à l'achèvement des travaux sur le centre de tri d'Urvillers et des travaux à réaliser sur le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain.

Ci-dessous, le suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de **5 823 384,60 €** dont la modification a été adoptée lors du comité syndical du 11 mars 2022.

Années	TOTAL	CP 2019	CP 2020	CP2021	CP 2022
Autorisation de programme (*)	5 423 385.00 €	22 595.00 €	4 150.00 €	5 396 640.00 €	
Réalisé	3 224 673.60 €	22 595.00 €	4 150.00 €	3 197 928.60 €	
Modifications	399 999.60 €	0.00 €	0.00 €	-2 198 711.40 €	2 598 711.00 €
Nouvelle Autorisation de Programme	5 823 384.60 €	22 595.00 €	4 150.00 €	3 197 928.60 €	2 598 711.00 €

(*) avec modification par délibérations

- **Exploitation des sites (opération 30)** pour un montant de **1 140 490 €** correspondant aux dépenses suivantes :
 - Dépenses liées au transfert (aménagement des quais, tracteurs, bennes...) : 715 600 €
 - Aménagement complémentaire sur les centres de tri d'Urvillers + Villeneuve-Saint-Germain : 313 000 €
 - Dépenses figurant initialement en opération 15 mais inscrites à cette opération car liée à l'exploitation : 79 890 €
 - Dépenses diverses (aménagement sécurité + outillage) : 32 000 €

- **Administration générale (opération 31)** pour un montant de **50 000 €** correspondant à des dépenses diverses (mobilier, informatique ...)

IV – RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement du Budget Primitif 2022 s'élèvent à 7 149 316,46 € dont 1 603 261.65 € au titre des restes à réaliser.

Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- La reprise du résultat antérieur au compte 001 pour un montant de **630 611,46 € (Chapitre 001 - compte 001)**
- Le remboursement du capital des emprunts par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de **496 785 € (chapitre 13 – compte 1383)**
- Le versement de subventions du Département pour un montant de **723 019 € (chapitre 13 – compte 1313)**
- Les dotations aux amortissements pour un montant de **2 566 960 € (chapitre 040)**
- Les subventions affectées aux travaux des 2 centres de tri : **2 731 941 €** (dont 1 603 261.65 € inscrits en Reste à Réaliser) – **Opération 29**

La maquette budgétaire figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**,

- **Adopte** le Budget Primitif 2022 tel qu'il est présenté en annexe au rapport du Président ;
- **Fixe** la contribution 2022 des collectivités membres pour le porte à porte à :

Soit :

	Contribution par habitant				contribution à la tonne Elimination omr et refus de tri
	investissement et coût administratif	tri	transfert		
			selectif	omr	
Montant H.T	8.32 €	9.21 €	1.78 €	2.22 €	94.85 €
Global H.T 2022	21.53 €				94.85 €
Taux de TVA	10.00%	5.50%	5.50%	10.00%	10.00%
Global TTC 2022	9.15 €	9.72 €	1.88 €	2.44 €	104.34 €
	23.19 €				

➤ **Une contribution à l'habitant avec un taux de T.V.A différencié :**

- **10 % pour les investissements et le coût administratif**
 - **10 % pour le transfert des OMR**
 - **10 % pour le traitement des OMR**
 - **5,5 % pour le tri**
 - **5,5 % pour le transfert des recyclables**
 - **5,5 % pour le traitement des refus de tri**
- **Fixe** la contribution des collectivités membres pour le traitement des flux de déchèteries sur la base des tonnages de l'année n-1 selon les coûts du catalogue de prix détaillé ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 12 avril 2022

Le Président



Eric Delhaye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 8 AVRIL 2022

Date de convocation	29 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 5 pouvoirs
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0	

L'an deux mille vingt deux, le 8 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Dominique IGNASZAK est élu secrétaire de séance.

2022-13 Avenant n°1 au marché de travaux 20-05 relatif à la création des casiers 3 à 5 de l'EcoCentre La Tuilerie à Grisolles

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p>Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p>Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p>Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique</p>	<p>Suppléant MUZART Hervé</p>
<p>Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p>Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE-ABREU Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE Laurent</p>
<p>Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p>Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p>Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p>Suppléants BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p>Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p>Suppléants ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean-Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>

<u>Pays de la Serre (CC)</u> Titulaires RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	Suppléants DUPONT Louise, GABET Grégory
<u>des Trois Rivières (CC)</u> Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,
<u>Val de l'Aisne (CC)</u> Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<u>Val de l'Oise (CC)</u> Titulaires BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois (CA)</u> Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDROY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEI Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<u>GrandSissoons Agglomération</u> Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<u>Thiérache du Centre (CC)</u> Titulaires CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<u>Retz en Valois (CC)</u> Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u> Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u> Titulaire PAGNON Jean-François	Suppléante LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER
Madame Jocelyne DOGNA donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER
Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Anne MARICOT
Monsieur Alain RACHESBOEUF donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Sébastien EUGENE, Nicolas FRICOTEAUX, Véronique LEBEAU, Fortunato BIANCHINI, Patricia GOETZ ; Jean François PAGNON, Christophe ANANNIE, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Hervé GIRARD, Annie TUJEK, Jean Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Mohamed REZZOUKI, Éric MANGIN, Dominique CANTOT, André BRANQUART, Benoit DAVIN ; Jocelyn DESSIGNY, Anne Benoite VALIERGUE, Jean-Michel BERTONNET, Jean Marie GONDROY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM ; Djamila MALLIARD ; Jean-Marc BEZIN, Thérèse FERTON HERPE, Jérémy CHOULETTE, Jean VAN ISACKER, Maud CHANTRAINE LION, Willy HUYGHE, Marinella BRANQUART, Bruno MARCELLIN.

2022-13 Avenant n°1 au marché de travaux 20-05 relatif à la création des casiers 3 à 5 de l'EcoCentre La Tuilerie à Grisolles

Le marché 20-05 a pour objet la construction des casiers 3, 4 et 5 de stockage des déchets sur l'installation de stockage de déchets non dangereux nommé l'EcoCentre la Tuilerie, à Grisolles, dans le sud du département de l'Aisne. Le marché comprend la réalisation des 3 casiers en 2 phases, et comprend les prestations de terrassements, mise en place de réseaux divers, drainage et étanchéité.

Ce marché a été attribué au groupement SAS MITHIEUX TP (mandataire) / FLI France SAS (co traitant), notifié le 15 juin 2020, pour un montant total des travaux de 2 339 195.25 € HT.

Les travaux, déclenchés par ordre de service, se sont déroulés :

- Du 23 juillet au 26 novembre 2020 pour la première période (4.5 mois)
- Du 15 février au 6 octobre 2021 pour la deuxième période (7 mois et 3 semaines), avec travaux de reprise des géotextiles anti UV du 10 au 12 novembre 2021.

La durée prévisionnelle totale de la prestation était de 4 mois pour la phase de création du casier 3, puis de 6 mois pour la création des casiers 4 et 5. Soit 33 semaines de travaux au total, plus 2 fois 4,5 semaines de préparation. Pendant la phase 1, des travaux de la phase 2 ont été anticipés (ordre de service n°3) prorogeant le délai de réalisation de 2 semaines. Sur les deux phases, des périodes d'intempéries ont prolongé les délais de réalisation.

Lors du déroulement du chantier, les évolutions suivantes ont été apportées :

- Les argiles tassées ont montré des caractéristiques correctes pour constituer la barrière de sécurité passive ; il en résulte que les tranches optionnelles 4 et 5 n'ont pas été activées (elles avaient été inscrites au marché par précaution, au cas où il aurait fallu importer des matériaux argileux pour la BSP ou travailler les matériaux du site pour obtenir les bonnes caractéristiques), et les argiles utilisables ont été stockées pour les travaux ultérieurs (70 000 m3 pour lesquels il a fallu trouver la place nécessaire en arrière du site, l'essentiel de ces volumes devait initialement rejoindre la partie réaménagement paysager du site) (1)
- La diguette séparative entre l'alvéole 9 déjà construite et le casier 3 à construire n'était pas symétrique, et n'avait pas 2 mètres de hauteur par rapport au fond côté futur casier 3 ; elle a donc été réhaussée pour garantir l'indépendance hydraulique entre la partie « exploitation classique » et la partie « exploitation en bioréacteur », donc pour garantir la conformité de construction permettant de bénéficier de la TGAP réduite (2)

- La solution initiale pour gérer les eaux pluviales arrières du site entre les deux phases de construction prévoyait une canalisation installée dans la diguette entre le casier 3 et l'alvéole 5 (un branchement en D200 avait été mis en attente lors des travaux de l'alvéole 9) ; une gestion des terrassements en contre pente, avec diguette de protection du pied de talus de l'alvéole 6 permettant une gestion séparative des eaux pluviales a finalement été utilisée (3)
- Sur le bassin de gestion des eaux pluviales à l'arrière du site et à l'amont hydraulique des futurs casiers, la solution initiale de débit de fuite a été abandonnée pour une surverse d'orage, et un curage a été réalisé pour confirmer la garde (4)
- Les drains utilisés en fond de casiers pour la récupération des lixiviats avaient été initialement dimensionnés en SDR 7.4, un SDR 11 a été jugé suffisant (plus le SDR est faible et plus le tuyau est épais pour un même rayon intérieur) vus les retours d'expérience et état de l'art en ISDND (5)
- Lors de la construction des casiers 4 et 5 (phase 2 de la tranche ferme), les premiers décaissements ont montré, sur une grande partie de la future BSP, une couche d'argile bleue en place présentant naturellement les caractéristiques nécessaires (perméabilité et épaisseur) ; après présentation d'un nouveau protocole de contrôle de la BSP et accord de la DREAL, cette BSP « naturelle » n'a pas été remaniée (économie en manipulation de matériaux et mise en œuvre) (6)
- La réalisation du flanc du casier 5 a été adaptée, par rapport à l'avant-projet, pour des questions de gestion des eaux souterraines dans le flanc, de stabilité ultérieure du flanc (argile utilisée sans ajout de chaux mais avec aération pour obtenir les conditions d'humidité interne correctes pour la mise en œuvre), et suite au retour d'expérience sur l'alvéole 6 ; le support qui en a résulté a été jugé de qualité pour un accueil direct des géotextiles de flanc sans anti-poinçonnant (7)
- Pour limiter les émissions diffuses et odeurs depuis le flanc de l'alvéole 6, la couverture du flanc (talus nord des futurs casiers 4 et 5) a été anticipée, avec des éléments d'adaptation pour étancher sur la base de l'ancienne diguette, puis des éléments de reprise sur la partie basse pour connexion des membranes à la nouvelle diguette ; une vanne permettant de récupérer les « jus » pouvant arriver en bas de flanc de l'alvéole 6 a été posée pour limiter la tension de la géomembrane (8)

- Les bavettes permettant de séparer les eaux pluviales des lixiviats dans les premiers mois de l'exploitation d'un casier ont été adaptées pour les casiers 4 et 5, avec des éléments de canalisation positionnés sur le flanc du casier 5 (surface ouverte conséquente) avec prévision de pompage par pompe flottante sur les flancs (9)

Ces évolutions et adaptations ont eu pour conséquence :

- Le besoin de recourir à des prix nouveaux en cours de marché pour adapter les solutions
- L'évolution des quantités nécessaires à la réalisation des casiers 3, 4 et 5

Les prix nouveaux définis au marché sont les suivants :

Ordre de service n°4 :

En lien avec l'évolution (2)

Raccord et évolution géotextiles sur diguette

-> nouveau prix 3.2 bis, moins value géotextile, 0.65 €/m² sur 650 m²

Reprise de la diguette alvéole 9/casier 3 pour réhausse

-> nouveau prix 4.6 bis, 11.3 €/m³ sur 128 m³

Préparation de la diguette par découpe, dépose et évacuation géomembrane

-> nouveau prix 4.9, forfait à 316 €

En lien avec l'évolution (4)

Curage du bassin EP arrière du site (dit « bassin 3000 »), séchage des matériaux, reprise et mise en stock sur stock exploitation

-> nouveau prix 4.8, 2.3 €/m³ sur 1 100 m³

En lien avec l'évolution (5)

Modification du prix pour passage aux drains PEHD 200mm SDR 11 fentés 2/3 – annule les quantités du poste 7.1- prix initial 7.1 : 81.35€/ml

-> nouveau prix 7.1 bis, 58.75 €/ml sur 126 ml

En lien avec l'évolution (3)

Scellement sortie D200

-> forfait à 505 €

En lien avec l'évolution (1)

Déplacement des plots béton sur la ligne électrique (3 heures de pelle 20 tonnes + 3 heures ouvrier spécialisé)

-> forfait à 411 €

Ordre de service n°5 :

En lien avec l'évolution (8)

Extrusion alvéole 6

-> prix nouveau poste 1, 55 €/ml sur 90 ml

Retroussage PEHD alvéole 6

-> prix nouveau poste 2, 45 €/ml sur 90 ml

Maintien provisoire PEHD alvéole 6

-> prix nouveau poste 3, 32 €/ml sur 90 ml

Raccordement PEHD sur nouveaux casiers 4 et 5

-> prix nouveau poste 4, 19 €/ml sur 90 ml

Vanne 160 mm en point bas, fourniture et pose

-> prix nouveau poste 5, unité, 850 €

Les évolutions des quantités sur les différentes phases de chantier, et les ordres de service pour travaux supplémentaires, ont conduit à un coût de construction final évolué comme suit :

Tranche ferme, phases 1 et 2 : modification des quantités relatives aux évolutions (1), (3), (4), (6), (7)

Montant final de la tranche ferme :

- phase 1 : 621 364.60 €HT
- phase 2 : 1 341 838.80 €HT

Tranche optionnelle 1 : dispositif d'étanchéité par géosynthétique du talus ouest de l'alvéole 9, tranche optionnelle non réalisée, la mise en place des DEG sera réalisé par l'exploitant au titre de la gestion des couvertures des alvéoles en fin d'exploitation

Montant final : 0 €HT

Tranche optionnelle 2 : bavettes de séparation dans les casiers, avec adaptation des bavettes réalisées (évolution 9), une intervention reste à réaliser, celle de raccordement des deux parties du casier 3, lorsque l'exploitation en sera suffisamment avancée

Montant final : 17 730 €HT

Tranche optionnelle 3 : purge et substitution des matériaux gypseux, tranche optionnelle à laquelle il n'a pas été besoin de faire appel, suite aux contrôles de l'arase de terrassement (avec modification du type de contrôle en lien avec l'évolution (6), suite à l'accord de la DREAL)

Montant final : 0 €HT

Tranche optionnelle 4 : fourniture d'argile d'apport pour la BSP des casiers 4 et 5, tranche optionnelle à laquelle il n'a pas été besoin de faire appel, au vu de la capacité de l'entreprise de terrassement à répondre aux préconisations BSP (barrière de sécurité passive) avec des argiles brunes du site (voir évolution 1) / S'il avait fallu faire appel à cette option, un gisement local aurait été utilisé, la découverte (soit la partie supérieure d'un gisement de matériaux minéraux) de la carrière de sable industriel)

Montant final : 0 €HT

Tranche optionnelle 5 : fourniture et traitement à la bentonite des matériaux de BSP pour les casiers 4 et 5, tranche optionnelle à laquelle il n'a pas été besoin de faire appel, pour les mêmes raisons que pour la tranche optionnelle 4

Montant final : 0 €HT

	Montant initial prévu au marché	Montant final de réalisation
Tranche Ferme - Phase 1	675 314.00 €HT	621 364.60 €HT
Tranche ferme - Phase 2	1 322 832.25 €HT	1 341 838.80 €HT
Montant total de la tranche ferme	1 998 146.25 €HT	1 963 203.40 €HT
Tranche optionnelle 1 : Dispositif d'Étanchéité par Géosynthétiques du talus Ouest de A9	39 900.00 €HT	0 €HT
Tranche optionnelle 2 : Bavettes d'étanchéité en fond de casiers 3, 4 et 5	22 750.00 €HT	17 730 €HT
Tranche optionnelle 3 : Purge et substitution des matériaux gypseux	15 800.00 €HT	0 €HT
Tranche optionnelle 4 : Fourniture d'argile d'apport (perméabilité < 1.10- 9 m/s) pour la BSP	232 560.00 €HT	0 €HT
Tranche optionnelle 5 : Fourniture et traitement à la bentonite des matériaux de BSP	30 039.00 €HT	0 €HT
Montant total du marché	2 339 195.25 €HT	1 980 933.40 €HT

Le nouveau prix du marché s'établit donc à 1 980 933,40 €HT, soit une réalisation à 98.3% du montant du marché pour la tranche ferme, et à 84.7% du montant prévu pour l'intégralité du marché.

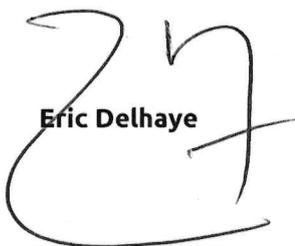
Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**,

- **Approuve** les nouveaux prix unitaires tels que établis par le maître d'œuvre dans les OS n°4 et n°5
- **Acte** le montant final des travaux à 1 980 933.40 €H.T, soit – 15.3 % par rapport au montant initialement prévu.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 20-05 relatif à la création de l'alvéole 9 de l'Ecocentre la Tuilerie à Grisolles.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 12 avril 2022

Le Président


Eric Delhaye

REPUBLIQUE FRANÇAISE

non défini - VALOR AISNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25020879000098

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	34
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	37
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
A4 - Etat des provisions	39
A5 - Etalement des provisions	40
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	49
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.6 - Etat des engagements reçus	51
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	55

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	59
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	60
C3.2 - Liste des établissements publics créés	61
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	62
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	63

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	64
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 02287	VALOR AISNE BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL	BP 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	526 496
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	98,77 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	26,24 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	73,35 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	14 332 119,73	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	43 776 128,00	41 110 370,44
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 665 757,56
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		43 776 128,00	43 776 128,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 747 591,00	4 915 443,35
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	32 657,00	1 603 261,65
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 630 611,46
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 780 248,00	7 149 316,46

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	50 556 376,00	50 925 444,46
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	24 990 010,00	0,00	32 823 420,00	32 823 420,00	32 823 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 537 877,00	0,00	6 065 322,00	6 065 322,00	6 065 322,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	43 337,00	0,00	44 547,00	44 547,00	44 547,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 571 224,00	0,00	38 933 289,00	38 933 289,00	38 933 289,00
66	Charges financières	454 000,00	0,00	507 278,00	507 278,00	507 278,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	203 944,00	0,00	284 494,00	284 494,00	284 494,00
022	Dépenses imprévues	1 248 030,00	0,00	1 483 107,00	1 483 107,00	1 483 107,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 477 698,00	0,00	41 209 168,00	41 209 168,00	41 209 168,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	269 767,13	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 521 945,00	0,00	2 566 960,00	2 566 960,00	2 566 960,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 791 712,13	0,00	2 566 960,00	2 566 960,00	2 566 960,00
TOTAL		35 269 410,13	0,00	43 776 128,00	43 776 128,00	43 776 128,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 776 128,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	143 000,00	0,00	168 999,44	168 999,44	168 999,44
70	Produits services, domaine et ventes div	5 569 053,00	0,00	10 604 259,00	10 604 259,00	10 604 259,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	25 269 261,00	0,00	29 800 981,00	29 800 981,00	29 800 981,00
75	Autres produits de gestion courante	56 800,00	0,00	56 800,00	56 800,00	56 800,00
Total des recettes de gestion courante		31 038 114,00	0,00	40 631 039,44	40 631 039,44	40 631 039,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		31 038 114,00	0,00	40 631 039,44	40 631 039,44	40 631 039,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	455 330,00	0,00	479 331,00	479 331,00	479 331,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		455 330,00	0,00	479 331,00	479 331,00	479 331,00
TOTAL		31 493 444,00	0,00	41 110 370,44	41 110 370,44	41 110 370,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 665 757,56
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 776 128,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 087 629,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	7 875 168,00	32 657,00	4 420 652,00	4 420 652,00	4 453 309,00
	Total des dépenses d'équipement	7 875 168,00	32 657,00	4 420 652,00	4 420 652,00	4 453 309,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 744 000,00	0,00	1 847 608,00	1 847 608,00	1 847 608,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 744 000,00	0,00	1 847 608,00	1 847 608,00	1 847 608,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 619 168,00	32 657,00	6 268 260,00	6 268 260,00	6 300 917,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	455 330,00	0,00	479 331,00	479 331,00	479 331,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	455 330,00	0,00	479 331,00	479 331,00	479 331,00
	TOTAL	10 074 498,00	32 657,00	6 747 591,00	6 747 591,00	6 780 248,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 780 248,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 235 226,00	1 603 261,65	1 851 698,35	1 851 698,35	3 454 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 495 000,50	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 730 226,50	1 603 261,65	1 851 698,35	1 851 698,35	3 454 960,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	400 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	496 784,00	0,00	496 785,00	496 785,00	496 785,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	902 445,00	0,00	496 785,00	496 785,00	496 785,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 632 671,50	1 603 261,65	2 348 483,35	2 348 483,35	3 951 745,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	269 767,13	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 521 945,00	0,00	2 566 960,00	2 566 960,00	2 566 960,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 791 712,13		2 566 960,00	2 566 960,00	2 566 960,00
	TOTAL	8 424 383,63	1 603 261,65	4 915 443,35	4 915 443,35	6 518 705,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	630 611,46
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 149 316,46
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 087 629,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	32 823 420,00		32 823 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 065 322,00		6 065 322,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	44 547,00		44 547,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	507 278,00	0,00	507 278,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	284 494,00	2 566 960,00	2 851 454,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 483 107,00		1 483 107,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		41 209 168,00	2 566 960,00	43 776 128,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 776 128,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	479 331,00	479 331,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 847 608,00	0,00	1 847 608,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 453 309,00		4 453 309,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 300 917,00	479 331,00	6 780 248,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 780 248,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	168 999,44		168 999,44
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 604 259,00		10 604 259,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	29 800 981,00		29 800 981,00
75	Autres produits de gestion courante	56 800,00	0,00	56 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	479 331,00	479 331,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		40 631 039,44	479 331,00	41 110 370,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 665 757,56
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 776 128,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 951 745,00	0,00	3 951 745,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 566 960,00	2 566 960,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 951 745,00	2 566 960,00	6 518 705,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	630 611,46
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 149 316,46
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	24 990 010,00	32 823 420,00	32 823 420,00
60611	Eau et assainissement	10 600,00	10 600,00	10 600,00
60612	Energie - Electricité	259 380,00	468 880,00	468 880,00
60613	Chauffage urbain	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	176 000,00	211 000,00	211 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 100,00	5 700,00	5 700,00
60631	Fournitures d'entretien	78 650,00	72 800,00	72 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	87 160,00	89 700,00	89 700,00
60636	Vêtements de travail	86 600,00	78 000,00	78 000,00
6064	Fournitures administratives	13 350,00	12 850,00	12 850,00
611	Contrats de prestations de services	15 768 169,00	18 158 083,00	18 158 083,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	310 400,00	222 560,00	222 560,00
61521	Entretien terrains	26 000,00	18 784,00	18 784,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	33 500,00	34 000,00	34 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	22 500,00	2 500,00	2 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	49 500,00	55 000,00	55 000,00
61551	Entretien matériel roulant	63 950,00	76 700,00	76 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	53 500,00	63 500,00	63 500,00
6156	Maintenance	56 800,00	42 100,00	42 100,00
6168	Autres primes d'assurance	75 530,00	101 651,00	101 651,00
617	Etudes et recherches	183 215,00	210 042,00	210 042,00
6182	Documentation générale et technique	8 500,00	7 445,00	7 445,00
6184	Versements à des organismes de formation	27 640,00	48 690,00	48 690,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	600,00	1 200,00	1 200,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	119 536,00	146 850,00	146 850,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	150 500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	10 790,00	7 520,00	7 520,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 820,00	18 700,00	18 700,00
6233	Foires et expositions	8 500,00	8 800,00	8 800,00
6236	Catalogues et imprimés	11 995,00	115 350,00	115 350,00
6238	Divers	16 100,00	247 450,00	247 450,00
6241	Transports de biens	45 500,00	55 000,00	55 000,00
6247	Transports collectifs	3 230,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	14 300,00	13 500,00	13 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	15 870,00	18 995,00	18 995,00
627	Services bancaires et assimilés	8 700,00	8 700,00	8 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	4 783 682,00	9 159 727,00	9 159 727,00
63512	Taxes foncières	50,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 950,00	5 200,00	5 200,00
6358	Autres droits	87 405,00	100 032,00	100 032,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 270 438,00	2 902 811,00	2 902 811,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 537 877,00	6 065 322,00	6 065 322,00
6331	Versement mobilité	9 131,00	10 657,00	10 657,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 890,00	17 666,00	17 666,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50 699,00	52 195,00	52 195,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 838,00	86 563,00	86 563,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 253 600,00	2 340 581,00	2 340 581,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	62 144,00	60 711,00	60 711,00
64118	Autres indemnités titulaires	540 223,00	522 906,00	522 906,00
64131	Rémunérations non tit.	727 240,00	870 243,00	870 243,00
64138	Autres indemnités non tit.	4 753,00	29 955,00	29 955,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	3 721,00	3 721,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	573 129,00	652 037,00	652 037,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	730 183,00	776 346,00	776 346,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	31 336,00	39 381,00	39 381,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	221 638,00	294 588,00	294 588,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 249,00	9 768,00	9 768,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 906,00	11 824,00	11 824,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	23 398,00	23 638,00	23 638,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 385,00	8 611,00	8 611,00
6478	Autres charges sociales diverses	40 320,00	40 098,00	40 098,00
6488	Autres charges	211 815,00	213 833,00	213 833,00

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	43 337,00	44 547,00	44 547,00
6531	Indemnités	39 279,00	39 279,00	39 279,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 058,00	2 058,00	2 058,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	300,00	300,00
6542	Créances éteintes	0,00	900,00	900,00
65888	Autres	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		30 571 224,00	38 933 289,00	38 933 289,00
66	Charges financières (b)	454 000,00	507 278,00	507 278,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	422 000,00	381 078,00	381 078,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	126 200,00	126 200,00
6688	Autres	32 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	203 944,00	284 494,00	284 494,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	203 944,00	284 494,00	284 494,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 248 030,00	1 483 107,00	1 483 107,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		32 477 698,00	41 209 168,00	41 209 168,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>269 767,13</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	<i>2 521 945,00</i>	<i>2 566 960,00</i>	<i>2 566 960,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>2 521 945,00</i>	<i>2 566 960,00</i>	<i>2 566 960,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 791 712,13	2 566 960,00	2 566 960,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 791 712,13	2 566 960,00	2 566 960,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 269 410,13	43 776 128,00	43 776 128,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 776 128,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	126 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	143 000,00	168 999,44	168 999,44
6419	Remboursements rémunérations personnel	143 000,00	168 999,44	168 999,44
70	Produits services, domaine et ventes div	5 569 053,00	10 604 259,00	10 604 259,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	160 321,00	531 890,00	531 890,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	5 408 732,00	10 072 369,00	10 072 369,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	25 269 261,00	29 800 981,00	29 800 981,00
7472	Participat° Régions	180 000,00	250 000,00	250 000,00
7473	Participat° Départements	202 990,00	180 196,00	180 196,00
74751	Participat° GFP de rattachement	24 886 271,00	29 370 785,00	29 370 785,00
75	Autres produits de gestion courante	56 800,00	56 800,00	56 800,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	56 800,00	56 800,00	56 800,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		31 038 114,00	40 631 039,44	40 631 039,44
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		31 038 114,00	40 631 039,44	40 631 039,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	455 330,00	479 331,00	479 331,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	455 330,00	479 331,00	479 331,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		455 330,00	479 331,00	479 331,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		31 493 444,00	41 110 370,44	41 110 370,44

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 665 757,56
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 776 128,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	1 653 172,00	631 451,00	631 451,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	821 856,00	0,00	0,00
28	Opération d'équipement n° 28 (5)	3 500,00	0,00	0,00
29	Opération d'équipement n° 29 (5)	5 396 640,00	2 598 711,00	2 598 711,00
30	Opération d'équipement n° 30 (5)	0,00	1 140 490,00	1 140 490,00
31	Opération d'équipement n° 31 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 875 168,00	4 420 652,00	4 420 652,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 744 000,00	1 847 608,00	1 847 608,00
1641	Emprunts en euros	1 744 000,00	1 847 608,00	1 847 608,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 744 000,00	1 847 608,00	1 847 608,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 619 168,00	6 268 260,00	6 268 260,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	455 330,00	479 331,00	479 331,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	455 330,00	479 331,00	479 331,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	16 471,00	16 471,00	16 471,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	207 138,50	231 139,00	231 139,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres grouppts	14 399,00	14 399,00	14 399,00
13918	Autres subventions d'équipement	217 321,50	217 322,00	217 322,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		455 330,00	479 331,00	479 331,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 074 498,00	6 747 591,00	6 747 591,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	32 657,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 780 248,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 235 226,00	1 851 698,35	1 851 698,35
1312	Subv. transf. Régions	2 535 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	700 226,00	723 019,00	723 019,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	1 128 679,35	1 128 679,35
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 495 000,50	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 495 000,50	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 730 226,50	1 851 698,35	1 851 698,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 661,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 661,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	496 784,00	496 785,00	496 785,00
1383	Subv non transf Départements	496 784,00	496 785,00	496 785,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		902 445,00	496 785,00	496 785,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 632 671,50	2 348 483,35	2 348 483,35
021	Virement de la sect° de fonctionnement	269 767,13	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 521 945,00	2 566 960,00	2 566 960,00
28031	Frais d'études	42 791,00	42 791,00	42 791,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	25 912,00	25 912,00
28051	Concessions et droits similaires	2 088,00	7 221,00	7 221,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 858,00	7 034,00	7 034,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 221 048,00	1 229 828,00	1 229 828,00
28138	Autres constructions	766 995,00	744 136,00	744 136,00
28152	Installations de voirie	1 881,00	1 949,00	1 949,00
281534	Réseaux d'électrification	233,00	2 226,00	2 226,00
281538	Autres réseaux	2 169,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 816,00	2 819,00	2 819,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	289 372,00	289 372,00	289 372,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	611,00	611,00	611,00
28181	Installations générales, aménagt divers	31 806,00	30 585,00	30 585,00
28182	Matériel de transport	77 526,00	111 198,00	111 198,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 585,00	5 603,00	5 603,00
28184	Mobilier	2 702,00	1 937,00	1 937,00
28188	Autres immo. corporelles	63 464,00	63 738,00	63 738,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 791 712,13	2 566 960,00	2 566 960,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 791 712,13	2 566 960,00	2 566 960,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 424 383,63	4 915 443,35	4 915 443,35

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 603 261,65
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	630 611,46
---	-------------------

=

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				7 149 316,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : EcoCentre La Tuilerie

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		22 385 730,83	a 0,00	631 451,00	b 631 451,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 233 072,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 233 072,22	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	518 245,28	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	518 245,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 855 101,96	0,00	260 108,00	260 108,00	0,00
2111	Terrains nus	2 392 396,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	256 488,20	0,00	235 108,00	235 108,00	0,00
2138	Autres constructions	47 564,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 262,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	10 639,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 488,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	122 020,39	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 779 311,37	0,00	371 343,00	371 343,00	0,00
2313	Constructions	17 300 147,60	0,00	371 343,00	371 343,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	479 163,77	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-631 451,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : Aménagement de Sites

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 210 082,30	a 32 657,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	96 324,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	45 947,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	50 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 069 012,44	32 657,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	246,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	369 347,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	25 520,98	6 822,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	58 452,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	4 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	21 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	457 654,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 129 351,02	25 030,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	51 955,63	805,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	86 071,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	863 965,53	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	44 745,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	22 466,45	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	22 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-32 657,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)
LIBELLE : Plateforme compostage Fontaine

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 29 (1)
LIBELLE : Aménagement process - Extension consignes de Tri

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 224 673,60	a 0,00	2 598 711,00	b 2 598 711,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	46 140,77	0,00	3 739,00	3 739,00	0,00
2031	Frais d'études	46 140,77	0,00	3 739,00	3 739,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 814,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 814,66	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 174 718,17	0,00	2 594 972,00	2 594 972,00	0,00
2313	Constructions	3 174 718,17	0,00	2 594 972,00	2 594 972,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 1 603 261,65	d 1 128 679,35
13	Subventions d'investissement	1 603 261,65	1 128 679,35
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 603 261,65	1 128 679,35
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	133 230,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)
LIBELLE : Exploitation - Process - Logistique

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 140 490,00	b 1 140 490,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 136 990,00	1 136 990,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	390 300,00	390 300,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	448 600,00	448 600,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	266 090,00	266 090,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 140 490,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)
LIBELLE : Administration Générale

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					30 085 842,00									
1641 Emprunts en euros (total)					30 085 842,00									
00000150734	CREDIT AGRICOLE NORD EST	29/05/2013	19/04/2014	05/04/2015	3 000 000,00	F		4,300	2,943		A	C	O	A-1
08AL125	CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	08/07/2008	30/09/2009	30/09/2010	1 457 368,00	R	EURIBOR	1,330	3,212		A	C		A-1
10AL012	CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	25/02/2010	30/11/2010	28/02/2011	2 121 000,00	R	EURIBOR	1,630	4,046		T	C	O	A-1
4561710	CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	25/06/2013	20/09/2013	25/12/2017	6 000 000,00	R	EURIBOR	3,190	2,203		T	C	O	A-1
7463938	CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	08/07/2008	15/09/2008	15/09/2009	2 300 000,00	F		4,810	4,810		A	C		A-1
7553651 18025	CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	08/07/2008	30/06/2009	01/07/2010	6 541 243,00	F		4,810	4,810		A	C	O	A-1
8240711	CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	27/09/2012	31/12/2012	25/01/2014	450 000,00	F		4,880	4,909		A	P	O	A-1
98339935478	CREDIT AGRICOLE NORD EST	27/12/2007	21/06/2008	05/06/2015	160 285,00	F		4,650	3,673		A	C		A-1
98416530480	CREDIT AGRICOLE NORD EST	18/09/2012	05/09/2013	05/09/2015	1 350 000,00	F		5,300	3,176		A	P		A-1
99300925314	CREDIT AGRICOLE NORD EST	28/11/2006	15/05/2007	05/05/2015	210 946,00	F		3,950	3,367		A	C		A-1
MON538896EUR	LA BANQUE POSTALE	15/10/2021	15/10/2021	01/02/2022	1 495 000,00	F		0,550	0,554		T	C		A-1
MPH500548EUR/0500592/001/1	LA BANQUE POSTALE	15/07/2014	31/12/2014	01/04/2015	5 000 000,00	F		1,910	1,538		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					30 085 842,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		14 332 119,73					1 847 607,40	377 580,34	0,00	129 113,74
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 332 119,73					1 847 607,40	377 580,34	0,00	129 113,74
00000150734		0,00	A-1	1 600 000,00	7,25	F		2,943	200 000,00	44 800,00	0,00	28 964,44
08AL125		0,00	A-1	582 947,20	7,67	R	EURIBOR	3,212	72 868,40	21 632,20	0,00	4 784,62
10AL012		0,00	A-1	954 450,00	8,83	R	EURIBOR	4,046	106 050,00	39 038,27	0,00	3 274,12
4561710		0,00	A-1	2 530 000,00	5,67	R	EURIBOR	2,203	440 000,00	31 218,00	0,00	459,80
7463938		0,00	A-1	805 000,00	6,67	F		4,810	115 000,00	38 720,50	0,00	9 772,32
7553651 18025		0,00	A-1	2 616 497,20	7,50	F		4,810	327 062,15	125 853,52	0,00	55 060,91
8240711		0,00	A-1	249 917,66	6,00	F		4,909	30 807,11	12 195,98	0,00	9 979,75
98339935478		0,00	A-1	56 099,75	6,42	F		3,673	8 014,25	1 570,79	0,00	770,43
98416530480		0,00	A-1	706 510,42	6,67	F		3,176	92 763,91	19 782,29	0,00	5 537,36
99300925314		0,00	A-1	63 283,80	5,33	F		3,367	10 547,30	1 771,95	0,00	968,01
MON538896EUR		0,00	A-1	1 495 000,00	14,83	F		0,554	99 666,68	8 382,37	0,00	1 279,05
MPH500548EUR/0500592/001/1		0,00	A-1	2 672 413,70	7,50	F		1,538	344 827,60	32 614,47	0,00	8 262,93
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 332 119,73					1 847 607,40	377 580,34	0,00	129 113,74

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	14 332 119,73	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000.00 €	20-12-2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	01/01/2000
L	Autres agencements et aménagements terrain	20	20/12/2012
L	2183 Matériel de bureau électrique ou électronique	5	20/12/2012
L	Aménagements voirie	30	20/12/2012
L	Auto laveuse	7	20/12/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	20/12/2012
L	Bennes de transfert et refus	8	20/12/2012
L	Broyeur Compacteur Lève bacs	7	20/12/2012
L	Camions	8	20/12/2012
L	Casier (alvéoles)	20	20/12/2012
L	Chargeur, chariot télescopique	4	20/12/2012
L	Concessions et droits similaires	4	20/12/2012
L	Construction de bâtiments et infrastructures	30	20/12/2012
L	Equipements cuisine	10	20/12/2012
L	Equipements de sécurité	10	20/12/2012
L	Equipements garage et ateliers	15	20/12/2012
L	Grue	8	20/12/2012
L	Installations électriques	15	20/12/2012
L	Installations et appareils de chauffage et climatisation	12	20/12/2012
L	Matériel informatique	4	20/12/2012
L	Mobilier	10	20/12/2012
L	Murs mobiles	5	20/12/2012
L	Plantations	15	20/12/2012
L	Process chaine de tri	15	20/12/2012
L	Tondeuse débroussailleuse, laveur HP	3	20/12/2012
L	Voitures	7	20/12/2012
L	Anti retour, guide, couteaux, ligatures.... presse balles	3	14/11/2019
L	Arbre, réducteur, moteur balistique	4	14/11/2019
L	Bande enveloppe composite, moteur, variateur séparateur non fer	5	14/11/2019
L	Bande palier moteur pour overband	5	14/11/2019
L	Carte buse, électrodistributeurs tri optique	4	14/11/2019
L	Chaîne et moteurs pour convoyeurs de chaîne	5	14/11/2019
L	Couteaux, bélier presse à paquets	3	14/11/2019
L	Ensemble PC, climatiseur tri optique	7	14/11/2019
L	Monteur, bloc, vis, sécheur compresseur	4	14/11/2019
L	Moteur, rotor pour ouvreur sacs	5	14/11/2019
L	Pales balistiques	5	14/11/2019
L	Palier et tapis pour convoyeur chaîne	4	14/11/2019
L	Palier pour séparateur non ferreux	7	14/11/2019
L	Roulements, guides pour convoyeur de chaîne	2	14/11/2019
L	Tapis, moteur, rouleaux pour convoyeurs	4	14/11/2019
L	Ventilation balistique	3	14/11/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	284 494,00		3 117 161,10	3 401 655,10	0,00	3 401 655,10
EcoCentre la Tuilerie	284 494,00	01/10/2010	2 926 161,10	3 210 655,10	0,00	3 210 655,10
DO EVOLIS/URVILLERS	0,00	01/01/2015	176 000,00	176 000,00	0,00	176 000,00
TRC Transfert Villeneuve	0,00	01/01/2016	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	284 494,00		3 117 161,10	3 401 655,10	0,00	3 401 655,10

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Autres provisions pour risques	DO EVOLIS/URVILLERS	176 000,00	1	176 000,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	TRC Transfert Villeneuve	15 000,00	1	15 000,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	EcoCentre la Tuilerie	3 210 655,10	30	2 926 161,10	284 494,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 326 939,00	I 2 326 939,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 847 608,00	1 847 608,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 847 608,00	1 847 608,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		479 331,00	479 331,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	479 331,00	479 331,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 326 939,00	32 657,00	0,00	2 359 596,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 063 745,00	3 063 745,00
Ressources propres externes de l'année (a)		496 785,00	496 785,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	496 785,00	496 785,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 566 960,00	2 566 960,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	42 791,00	42 791,00
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	25 912,00	25 912,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	7 221,00	7 221,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	7 034,00	7 034,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	1 229 828,00	1 229 828,00
28138	<i>Autres constructions</i>	744 136,00	744 136,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 949,00	1 949,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	2 226,00	2 226,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	2 819,00	2 819,00
281738	<i>Autres constructions (m. à dispo)</i>	289 372,00	289 372,00
281758	<i>Autres installat°, matériel (m. à dispo)</i>	611,00	611,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	30 585,00	30 585,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	111 198,00	111 198,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	5 603,00	5 603,00
28184	<i>Mobilier</i>	1 937,00	1 937,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	63 738,00	63 738,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 063 745,00	1 603 261,65	630 611,46	0,00	5 297 618,11

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 359 596,00
Ressources propres disponibles	IV	5 297 618,11
Solde	V = IV – II (6)	2 938 022,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	2 225 187,74
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 225 187,74
Recettes réelles de fonctionnement	II	40 631 039,44

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,48
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
BENNES TRANSFERT 29	390 242,00	0,00	390 242,00	262 242,00	128 000,00	0,00	0,00
Aménagement PROCESS 12 -	5 823 384,60	0,00	5 823 384,60	3 224 673,60	2 598 711,00	0,00	0,00
EcoCentre TRACTEURS ROUTIERS	31 494 984,48	0,00	31 494 984,48	22 753 708,48	631 451,00	188 538,00	7 921 287,00
	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
CODEC	501 037,35	0,00	501 037,35	267 841,89	233 195,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses 0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	0,00	18,00	15,00	1,00	16,00
Adjoint Administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Redacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		104,00	1,00	105,00	92,00	6,00	98,00
Adjoint Technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique	C	44,00	1,00	45,00	45,00	0,00	45,00
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 1ere classe	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique principal 2eme classe	C	25,00	0,00	25,00	24,00	0,00	24,00
Agent de maitrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Ppal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien ppal 1ere classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 2eme classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALOR AISNE - BUDGET DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		123,00	1,00	124,00	108,00	7,00	115,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif	C	ADM		0,00	A 3.1	CDD CDD
Adjoint Technique	C	TECH		0,00	A 3.1	CDD CDD
Adjoint technique Ppal 2ème classe	C	TECH		0,00	A 3.1	CDD CDD
Ingénieur	A	TECH		0,00	A 3.3.2	CDD CDD
Technicien	B	TECH		0,00	A 3.2	CDD CDD
Technicien Ppal 1ère classe	B	TECH		0,00	A 3.2	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti	B	TECH		0,00	A Apprenti	CDD CDD Apprenti
Contrat Aidé	C	TECH		0,00	A Contrat Aidé	CDD CDD Contrat Aidé
Technicien	B	TECH		0,00	A 3.2	A CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 68
 Nombre de membres présents : 35
 Nombre de suffrages exprimés : 40
 VOTES :
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par Le Le Président, (1),
 A Laon, le 08/04/2022
 Le Le Président,,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Laon, le 08/04/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Le Président, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2022, et de la publication le 13/04/2022
A LAON, le 13/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

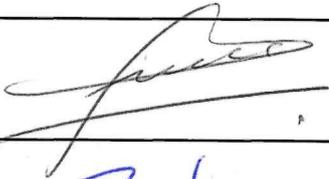
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Délégués titulaires et suppléants

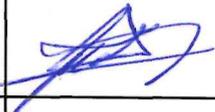
Collectivités	Prénom	Nom	Signature
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Marie	Accart	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Nicole	Allart	
Sirtom du Laonnois	Jean-Maurice	Alluchon	
Sirtom du Laonnois	Christophe	Ananie	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Virginie	Ardaens	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Maryvonne	Barbier	
Conseil Départemental de l'Aisne	Sarah	Batonnet	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Didier	Beauvais	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Michel	Bertonnet	
Conseil Départemental de l'Aisne	Marie-Françoise	Bertrand	
GrandSoyssons Agglomération	Jean- Marc	Bézin	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Fortunato	Bianchini	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Fabien	Blondel	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Sylvain	Bourgeois	

pour le a PLINIER

Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Elie	Boutroy	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Marinella	Branquart	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Andrè	Branquart	
GrandSoissons Agglomération	Xavier	Brasset	
Sirtom du Laonnois	Martine	Bricot	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Bernard	Bronchain	
Sirtom du Laonnois	Yves	Buffet	
Sirtom du Laonnois	Benoit	Buvry	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Dominique	Cantot	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Philippe	Caramelle	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Michel	Carlier	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Francis	Cendra	
Sirtom du Laonnois	Ambroise	Centonze-Sandras	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Maud	Chantraine-Lion	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Jean- Marie	Chombart	

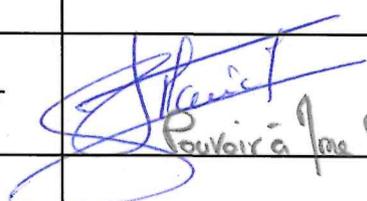
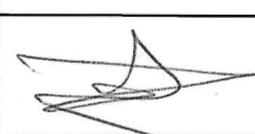
Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Jérémy	Choulette	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Julie	Contoz	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Thierry	Cornaille	
GrandSoissons Agglomération	Marc	Couteau	
GrandSoissons Agglomération	Jean-Marie	Couteau	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Benoît	Davin	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Antoine	De Abreu	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Bruno	Decarsin	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Thierry	Defrance	
Sirtom du Laonnois	Eric	Delhaye	24
Sirtom du Laonnois	Nadège	Delpech	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Yveline	Delval	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Pascal	Demont	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Lisiane	Descamps	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Jocelyn	Dessigny	

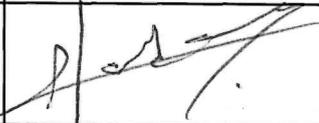
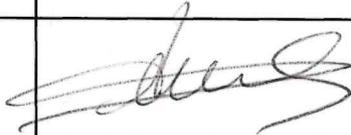
Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Bernard	Destombes	
GrandSoissons Agglomération	Alex	Desumeur	
GrandSoissons Agglomération	Gérard	D'Hiver	
Conseil Départemental de l'Aisne	Jocelyne	Dogna	Pouvoir à K WESER J?
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château	Frédérique	Driviere	
GrandSoissons Agglomération	François	Droux	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Pascal	Druaux	
Sirtom du Laonnois	Philippe	Ducat	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Daniel	Dumortier	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Louise	Dupont	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Jerôme	Duverdier	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Jean- Luc	Egret	
Conseil Départemental de l'Aisne	Sébastien	Eugene	
Grand Soissons Agglomération	Thérèse	Ferton Herpe	
Conseil Départemental de l'Aisne	Brigitte	Fournié-Turquin	

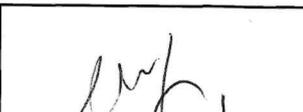
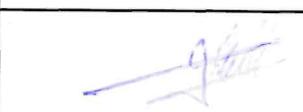
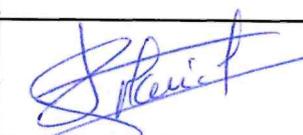
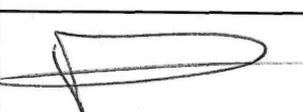
Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Sirtom du Laonnois	Mathieu	Fraise	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Christophe	François	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Stéphane	Frere	
Conseil Départemental de l'Aisne	Nicolas	Fricoteaux	
Conseil Départemental de l'Aisne	Michèle	Fuselier	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Grégory	Gabet	<i>Pouvoir à Mme JARGOT A.</i>
Sirtom du Laonnois	Hervé	Girard	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Patricia	Goëtz	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Christophe	Goin	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Philippe	Goncalves	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Marie	Gondry	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Bernard	Gréhant	
Conseil Départemental de l'Aisne	Freddy	Grzeziczak	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Willy	Huyghe	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Dominique	Ignaszak	

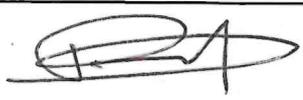
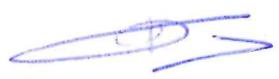
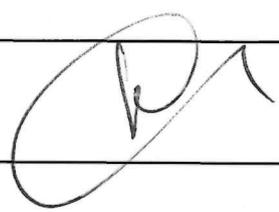
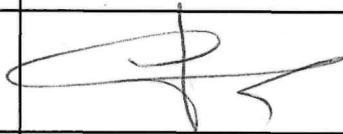
Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Claude	Jacquin	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Michel	Landerieux	
GrandSoissons Agglomération	Sébastien	Lange	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Marie-Odile	Larché	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Patrice	Lazaro	
Conseil Départemental de l'Aisne	Véronique	Lebeau	
Sirtom du Laonnois	Béatrice	Lebel	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Sylvette	Leichnam	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Sylvie	Lelong	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Christian	Lesur	
Conseil Départemental de l'Aisne	Stéphane	pv de Mme Bertrand pv de Mr Rébert Linier	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Mario	Lirussi	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Jean-Pierre	Locquet	
Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	Monique	Loriette	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Carlos	Lucas	

Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Corinne	Lustenberger	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Michel	Magniez	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Djamila	Malliard	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Eric	Mangin	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Bruno	Marcellin	
GrandSoissons Agglomération	Jean Bernard	Marchal	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Anne	Maricot	
GrandSoissons Agglomération	Dominique	Mathaut	
Sirtom du Laonnois	Jean-Marie	Merlo	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Jean- Luc	Milhem	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Roland	Mortelli	
Conseil Départemental de l'Aisne	Paul	Mougenot	
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château	Hervé	Muzart	
Collectivités	Prénom	Nom	
Communauté de Communes Portes de la Thiérache	Jean-François	Pagnon	

Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Christophe	Parent	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Benoît	Pascard	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Francis	Passet	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Xavier	Passet	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Laurent	Pene	
Sirtom du Laonnois	Claude	Philippot	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Myriam	Picard	
Sirtom du Laonnois	Philippe	Pire	
Sirtom du Laonnois	Jacques	Portas	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Christian	Poteaux	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Agnès	Potel	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Alain	Rachesboeuf	Renvoier à R. WEBER JM
Conseil Départemental de l'Aisne	Nicolas	Reberot	 Renvoier à R. LINIER.
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Jean- Paul	Renaus	
GrandSoissons Agglomération	Alain	Reyt	

Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Mohamed	Rezzouki	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Carole	Ribeiro	
Sirtom du Laonnois	Harry	Riviere	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Sylvie	Robert	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Sylvie	Roy	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Jean-Marc	Sclavon	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Julien	Simeon	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Martine	Simon	
Sirtom du Laonnois	Annie	Tujek	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Anne- Benoîte	Valiergue	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Jean	Van Isacker	
Conseil Départemental de l'Aisne	Caroline	Varlet	
Conseil Départemental de l'Aisne	Coralie	Venet	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Marc	Voituron	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Christian	Vuilliot	

Budget Primitif 2022
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Joël	Wateau	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Guy	Wauthier	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinoise	Jean- Marc	<i>Pr de Jgnr Rochebauf</i> Weber	

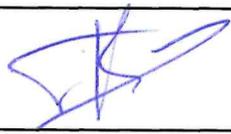
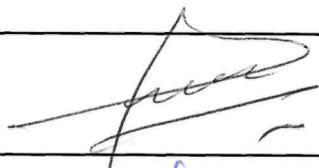
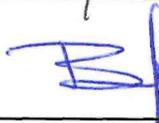
Compte Administratif 2021

Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

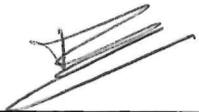
Délégués titulaires et suppléants

Collectivités	Prénom	Nom	Signature
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Marie	Accart	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Nicole	Allart	
Sirtom du Laonnois	Jean-Maurice	Alluchon	
Sirtom du Laonnois	Christophe	Ananie	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Virginie	Ardaens	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Maryvonne	Barbier	
Conseil Départemental de l'Aisne	Sarah	Batonnet	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Didier	Beauvais	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Michel	Bertonnet	
Conseil Départemental de l'Aisne	Marie- Françoise	Bertrand	 Pouvoir à R. Linier
Grand Soissons Agglomération	Jean- Marc	Bézin	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Fortunato	Bianchini	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Fabien	Blondel	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Sylvain	Bourgeois	

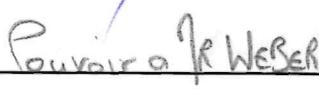
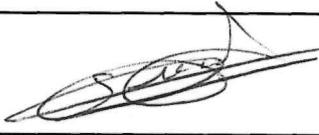
Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Elie	Boutroy	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Marinella	Branquart	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Andrè	Branquart	
Grand Soissons Agglomération	Xavier	Brasset	
Sirtom du Laonnois	Martine	Bricot	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Bernard	Bronchain	
Sirtom du Laonnois	Yves	Buffet	
Sirtom du Laonnois	Benoit	Buvry	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Dominique	Cantot	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Philippe	Caramelle	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Michel	Carlier	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Francis	Cendra	
Sirtom du Laonnois	Ambroise	Centonze-Sandras	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Maud	Chantraine-Lion	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Jean- Marie	Chombart	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Jérémy	Choulette	

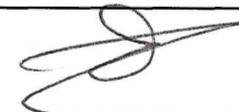
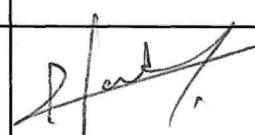
Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Julie	Contoz	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Thierry	Cornaille	
Grand Soissons Agglomération	Marc	Couteau	
Grand Soissons Agglomération	Jean-Marie	Couteau	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Benoît	Davin	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Antoine	De Abreu	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Bruno	Decarsin	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Thierry	Defrance	
Sirtom du Laonnois	Eric	Delhaye	
Sirtom du Laonnois	Nadège	Delpech	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Yveline	Delval	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Pascal	Demont	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Lisiane	Descamps	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Jocelyn	Dessigny	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Bernard	Destombes	
Grand Soissons Agglomération	Alex	Desumeur	

Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

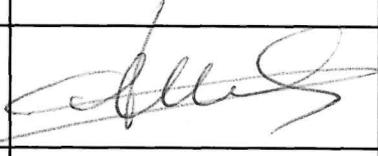
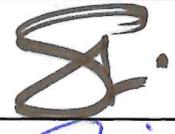
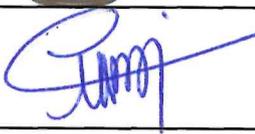
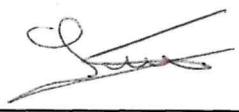
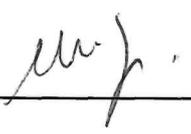
Grand Soissons Agglomération	Gérard	D'Hiver	
Conseil Départemental de l'Aisne	Jocelyne	Dogna	 Fournier J. Weber
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château	Frédérique	Driviere	
Grand Soissons Agglomération	François	Droux	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Pascal	Druaux	
Sirtom du Laonnois	Philippe	Ducat	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Daniel	Dumortier	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Louise	Dupont	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Jerôme	Duverdier	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Jean- Luc	Egret	
Conseil Départemental de l'Aisne	Sébastien	Eugène	
Grand Soissons Agglomération	Thérèse	Ferton Herpe	
Conseil Départemental de l'Aisne	Brigitte	Fournié-Turquin	
Sirtom du Laonnois	Mathieu	Fraise	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Christophe	François	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Stéphane	Frere	

Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

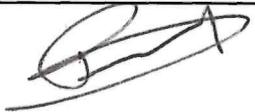
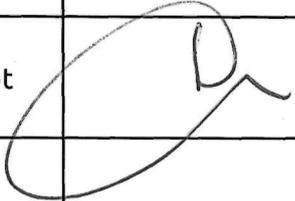
Conseil Départemental de l'Aisne	Nicolas	Fricoteaux	
Conseil Départemental de l'Aisne	Michèle	Fuselier	 Pouvoir à m
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Grégory	Gabet	
Sirtom du Laonnois	Hervé	Girard	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Patricia	Goëtz	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Christophe	Goin	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Philippe	Goncalves	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Marie	Gondry	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Bernard	Gréhant	
Conseil Départemental de l'Aisne	Freddy	Grzeziczak	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Willy	Huyghe	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Dominique	Ignaszak	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Claude	Jacquin	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Michel	Landerieux	
Grand Soissons Agglomération	Sébastien	Lange	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Marie-Odile	<small>Py de m Jacquin</small> Larché	

JARIOT

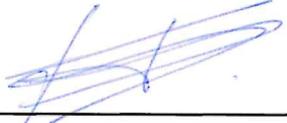
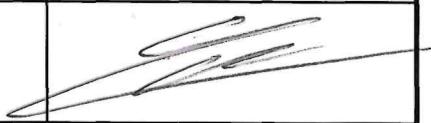
Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Patrice	Lazaro	
Conseil Départemental de l'Aisne	Véronique	Lebeau	
Sirtom du Laonnois	Béatrice	Lebel	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Sylvette	Leichnam	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Sylvie	Lelong	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Christian	Lesur	
Conseil Départemental de l'Aisne	Stéphane	<small>PIPR Mme Bertsand ma Réberot</small> Linier	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Mario	Lirussi	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Jean-Pierre	Locquet	
Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	Monique	Loriette	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Carlos	Lucas	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Corinne	Lustenberger	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Michel	Magniez	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Djamila	Malliard	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Eric	Mangin	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Bruno	Marcellin	

Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Grand Soissons Agglomération	Jean Bernard	Marchal	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Anne	^{Pr de Mme} Fuselle Maricot	
Grand Soissons Agglomération	Dominique	Mathaut	
Sirtom du Laonnois	Jean-Marie	Merlo	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Jean- Luc	Milhem	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Roland	Mortelli	
Conseil Départemental de l'Aisne	Paul	Mougenot	
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château	Hervé	Muzart	
Communauté de Communes Portes de la Thiérache	Jean-François	Pagnon	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Christophe	Parent	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Benoît	Pascard	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Francis	Passet	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Xavier	Passet	
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère	Laurent	Pene	
Sirtom du Laonnois	Claude	Philippot	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Myriam	Picard	

Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Sirtom du Laonnois	Philippe	Pire	
Sirtom du Laonnois	Jacques	Portas	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Christian	Poteaux	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Agnès	Potel	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Alain	Rachesboeuf	Pouvoir à M. WEBER JY
Conseil Départemental de l'Aisne	Nicolas	Reberot	 Pouvoir à M. LINDER
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Jean- Paul	Renaux	
Grand Soissons Agglomération	Alain	Reyt	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Mohamed	Rezzouki	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Carole	Ribeiro	
Sirtom du Laonnois	Harry	Riviere	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Sylvie	Robert	
Communauté de Communes du Pays du Vermandois	Sylvie	Roy	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Jean-Marc	Sclavon	
Communauté de Communes du Val de l'Oise	Julien	Simeon	
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	Martine	Simon	

Compte Administratif 2021
Séance du Comité syndical du 8 avril 2022

Sirtom du Laonnois	Annie	Tujek	
Communauté de Communes Retz-en-Valois	Anne- Benoîte	Valiergue	
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	Jean	Van Isacker	
Conseil Départemental de l'Aisne	Caroline	Varlet	
Conseil Départemental de l'Aisne	Coralie	Venet	
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	Marc	Voituron	
Communauté de Communes du Pays de la Serre	Christian	Vuilliot	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	Joël	Wateau	
Communauté de Communes des Trois Rivières	Guy	Wauthier	
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Jean- Marc	<i>PV de la Doga</i> <i>PV de m. Valiergue</i> Weber	